Nombre:

de Membres en exercice

de Présents

de Votants Quorum

Date de convocation: 8 novembre 2023

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 novembre 2023 – 20 heures Liste des délibérations

L'an deux mil vingt-trois,

Le guatorze novembre, le Conseil municipal de la Commune de Val-au-Perche,

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal du Theil-sur-Huisne, sous la présidence de M. Sébastien THIROUARD, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS: MM. THIROUARD, LHERAULT, MMES GEORGET, VAIL, M. PLESSIS, MME MOUSSET, MM. VALLET, TRUILLET, MME COUVRET, MM. ANDRE, MAUFAY, POLICE, FRANCOIS, CONON, MME PIGEOT, M. DUBOIS, MMES SEMELY, CREMADES, M. GARNIER.

ABSENTS EXCUSÉS: M. DUTERTRE (pouvoir à MME GEORGET), MME PICHON-COEURJOLY (pouvoir à M. PLESSIS), MME TURMEL (pouvoir à M. THIROUARD), MME GUILLIN, MME PAPILLON (pouvoir à MME MOUSSET), MME MOULIN (pouvoir à M. LHERAULT).

ABSENTS: M. DENECHAUD, MME TREVIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUBOIS.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance 1.
- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 17 octobre 2023 2.
- 3. Travaux:
 - Autorisation de dépôt par le Territoire Energie de l'Orne (TE 61) du dossier de demande de 3.1. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux d'éclairage public du quartier de La Taille,
 - 3.2. Choix de l'entreprise pour les travaux de désamiantage préalables à la réhabilitation de la Mairie et de la salle polyvalente Jean Beaudoux.
- 4. Assainissement collectif:
 - Choix de l'entreprise pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif pour le 4.1. raccordement de la parcelle cadastrée section AD n° 292 située 29, avenue des Loges au Theilsur-Huisne:
- 5. Personnel:
 - Mise en place d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. 5.1.
- Restauration scolaire: 6.
 - Convention pour la mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » pour l'année scolaire 6.1. 2023/2024.
- 7. Finances:
 - Convention avec le comptable public de Mortagne-au-Perche portant sur les conditions de 7.1. recouvrement des produits locaux,

- 7.2. Demandes d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour le budget principal de la Commune et le budget annexe « assainissement collectif »,
- 7.3. Approbation de la convention de Mécénat avec la Fondation du Patrimoine pour l'édition d'un ouvrage sur l'usine Abadie,
- 7.4. Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un délaissé de terrain au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et transfert de biens dans le cadre des jardins partagés,
- 7.5. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Club de Roller R2CP,
- 7.6. Acquisition d'un véhicule pour la police municipale,
- 7.7. Décision Modificative n° 6 sur le Budget Primitif 2023 du budget principal de la Commune,
- 7.8. Décision Modificative n° 2 sur le Budget Primitif 2023 du budget annexe « assainissement collectif ».
- 8. Gouvernance:
 - 8.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal.
- 9. <u>Informations diverses</u>
- 10. Questions diverses

1. <u>Désignation d'un secrétaire de séance</u>

M. DUBOIS a été désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 17 octobre 2023

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

3. Travaux:

3.1. Délibération n° 2023-109 - Autorisation de dépôt par le Territoire Energie de l'Orne (Te 61) du dossier de demande de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux d'éclairage public du quartier de La Taille

En prévision du financement des travaux de réhabilitation du réseau d'éclairage public du quartier de La Taille, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité d'autoriser le Te61 à solliciter une demande de subvention DETR au nom de la commune pour les travaux d'éclairage public du quartier de La Taille.

3.2. Délibération n° 2023-110 - Choix de l'entreprise pour les travaux de désamiantage préalables à la réhabilitation de la Mairie et de la salle polyvalente Jean Beaudoux

Pour permettre la réalisation des travaux de désamiantage préalables à la réhabilitation de la mairie et de la salle Jean Beaudoux, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise MCM pour un montant de 28 296.85 € HT, soit 33 956.22 €.

4. Assainissement collectif:

4.1. Délibération n° 2023-111 - Choix de l'entreprise pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif pour le raccordement de la parcelle cadastrée section AD n° 292 située 29, avenue des Loges au Theil-sur-Huisne

Afin de raccorder au réseau d'assainissement collectif la parcelle AD n° 292 qui a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme pour la construction d'une surface commerciale, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de l'entreprise Colas pour un montant de 55 861.50 € HT soit 67 033.80 €.

5. Personnel:

5.1. Délibération n° 2023-112 - Mise en place d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Suite à la parution du décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique territoriale, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer cette prime qui sera versée sur le salaire de décembre prochain.

6. Restauration scolaire:

6.1. Délibération n° 2023-113 - Convention pour la mise en œuvre du dispositif « petits déjeuners » pour l'année scolaire 2023/2024

Afin de renouveler l'adhésion de la Commune au dispositif « petits déjeuners » proposé par les services de l'Education Nationale, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une nouvelle convention avec la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Orne pour l'année scolaire 2023/2024.

7. Finances:

7.1. Délibération n° 2023-114 - Convention avec le comptable public de Mortagne-au-Perche portant sur les conditions de recouvrement des produits locaux

Pour améliorer le niveau de recouvrement des produits locaux, le Conseil municipal décide de mettre en place une convention avec le comptable public du Service de Gestion Comptable de Mortagne-au-Perche qui prendra effet au 1^{er} janvier 2024.

7.2. Délibération n° 2023-115 - Demandes d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables pour le budget principal de la Commune et le budget annexe « assainissement collectif »

Malgré les poursuites engagées par le comptable public de Mortagne-au-Perche, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- pour le budget principal de la Commune, d'accepter en non-valeur la somme de 387.59 €,
- pour le budget annexe « assainissement collectif », d'accepter en non-valeur la somme de 2 424.85 €
 et en créances éteintes la somme de 11.12 €.

7.3. Délibération n° 2023-116 - Approbation de la convention de Mécénat avec la Fondation du Patrimoine pour l'édition d'un ouvrage sur l'usine Abadie

Afin de soutenir l'édition d'un ouvrage consacré à l'histoire de l'usine Abadie au Theil-sur-Huisne, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de financement proposée par la Fondation du Patrimoine et le Club des Mécènes du patrimoine de l'Orne.

7.4. Délibération n° 2023-117 - Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un délaissé de terrain au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et transfert de biens dans le cadre des jardins partagés

Pour permettre au Centre Communal d'Action Sociale d'exercer des actions visant à réduire la précarité alimentaire, le Conseil municipal décide de mettre à disposition gracieusement le terrain des jardins partagés de la rue de la Taille et de transférer également les biens acquis pour cette opération au 1^{er} janvier 2024.

7.5. Délibération n° 2023-118 - Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association du Club de Roller R2CP

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer 500.00 € au Club de Roller R2CP suite à la qualification en championnats de France de 5 jeunes licenciés.

7.6. Délibération n° 2023-119 - Acquisition d'un véhicule pour la police municipale

En parallèle du recrutement qui est en cours pour le poste de policier municipal, le Conseil municipal décide, par 1 voix contre, 3 abstentions et 20 voix pour, d'acquérir un véhicule et retient pour ce faire l'offre la moins disante de la concession Renault Nogent Automobiles au prix de 38 440.66 € TTC (options incluses : immatriculation, câble domestique 16A, pack connectivité, transformation Police Municipale).

7.7. Délibération n° 2023-120 - Décision Modificative n° 6 sur le Budget Primitif 2023 du budget principal de la Commune

Suite aux décisions prises précédemment, le Conseil municipal accepte à l'unanimité les transferts de crédits énoncés dans la Décision Modificative n° 6.

7.8. Délibération n° 2023-121 - Décision Modificative n° 2 sur le Budget Primitif 2023 du budget annexe « assainissement collectif »

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité les transferts de crédits énoncés dans la Décision Modificative n° 2.

8. Gouvernance:

8.1. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le Conseil municipal

Néant.

9. <u>Informations diverses</u>

Monsieur le Maire donne connaissance des dates des prochaines cérémonies :

- > accueil des nouveaux habitants le 1er décembre prochain à 18 h,
- Sainte Barbe qui aura lieu à Ceton le 2 décembre prochain.

Il fait savoir que la Commune figure cette année au palmarès du concours 2023 des « Villes et Villages Fleuris » de l'Orne et a obtenu sa première « fleur ». Il remercie le personnel des services techniques municipaux et Mme VAIL pour le travail réalisé.

Il informe les membres que les dossiers de demande de subvention d'investissement devront être déposés pour le 31/01/2024.

10. Questions diverses

- M. FRANCOIS, Conseiller municipal fait un bref compte-rendu de la réunion qui a eu lieu le 26 octobre dernier à Sablons-sur-Huisne sur les travaux de renouvellement de voies de la ligne SNCF, entre Chartres et Le Theil durant l'été 2024. Une visite de chantier sera proposée.
- M. POLICE, Conseil municipal délégué à la voirie, fait savoir que suite à des malfaçons, le plateau du carrefour de la Grandinière à La Rouge sera repris en mars 2024.
- Mme SEMELY, Conseillère municipale déléguée à la Communication, informe que le comité de rédaction du prochain bulletin municipal est reporté au 22 novembre 2023.
- M. PLESSIS, Adjoint en charge de l'environnement, fait savoir que la commission se réunira le 17 novembre prochain pour une visite de terrain.
 Il informe également les membres du Conseil municipal qu'un spectacle gratuit organisé par la Commune aura lieu le 18 novembre à 20h30 à la salle polyvalente du Clos aux Moines de La Rouge « Comment j'ai réussi à rater ma vie ».
- Mme GEORGET, Adjointe en charge des affaires scolaires, fait savoir que l'exposition sur la Normandie est reportée.
- Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration des agrès du Parc de la Pelzinière de Val-au-Perche, aura lieu le samedi 18 novembre 2023 à 10 heures.
 Il adresse ses remerciements aux membres du Conseil Municipal Jeunes pour avoir mené à bien cette action.
- M. LHERAULT, Adjoint en charge des travaux, fait un point sur les chantiers en cours :
 - o la vitrine de l'ancien local UNA est posée, les travaux de finition sont en cours,
 - o les travaux d'aménagement de la piste de roller près du stade Jacques Vallée seront réceptionnés ce vendredi, l'engazonnement sera fait au printemps prochain,

- o des réparations sont à prévoir sur la balayeuse.
- Mme VAIL, Adjointe en charge des Seniors, fait un retour sur le repas des Seniors de La Rouge qui a eu lieu le 11 novembre dernier.
 Elle adresse ses remerciements aux services techniques municipaux pour le travail réalisé pour le fleurissement.
- Mme MOUSSET, Adjointe en charge de la vie associative, rappelle que la réunion de préparation du prochain marché de Noël est prévue le 15 novembre à 18 h.
- Mme PIGEOT, Conseillère municipale, fait savoir qu'elle a été interpellée par des administrés sur la qualité de l'air. M. PLESSIS, Adjoint en charge de l'Environnement, rappelle que suite à l'enquête réalisée par l'ATMO de Normandie, des mesures ont été lancées auprès des entreprises, sous le contrôle des services de l'Etat.
- M. GARNIER, Conseiller municipal, s'interroge sur le recrutement d'un nouveau médecin. Monsieur le Maire fait savoir que les recherches sont toujours en cours par la Communauté de Communes. Un nouveau candidat sera reçu début décembre.
- M. FRANCOIS, Conseiller municipal, demande si une nouvelle date est prévue suite au report de la visite de quartier de La Rouge, le 4 novembre dernier. Monsieur le Maire indique qu'une nouvelle date sera communiquée très prochainement.

LA SEANCE EST LEVEE A 22 HEURES 10.

Fait et délibéré ce jour,

Le secrétaire de séance,

M. Mickaël DUBOIS

M. Sébastien 7HIROUARD

Maire.